



CODE D'UTILISATION DES STUDIOS DE REPETITIONS SAISON 2001/2002

Afin de maintenir le bon fonctionnement du matériel, et la qualité de l'encadrement, un certain nombre de "règles" sont bonnes à connaître, c'est le rôle de ce code. Le musicien responsable du groupe répétant au Brise Glace devra l'avoir signé, en acceptant ainsi toutes les clauses. Le non-respect d'une de ces clauses pourrait entraîner son exclusion des studios.

Ce code est valable pour la saison 2001/2002, mais peut être modifié par la direction du Brise Glace; dans ce cas, le musicien signataire en sera averti.

1. L'inscription:

✓ Tous les musiciens désirant répéter au Brise Glace doivent être membres de l'Association Musiques Amplifiées pour la saison 2001/2002 (adhésion de 10 € 65,6FF) , valable du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2002, permettant de recevoir chez soi les infos de l'association et donnant accès à l'ensemble des activités du Brise Glace ainsi que des tarifs préférentiels sur les places de concert).

✓ Une caution d'un montant de 160 € (1050 FF par chèque émis par l'un des membres du groupe ou de son représentant légal) sera déposée. Elle ne sera encaissée qu'en cas de dégradation constatée à la suite d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition. Cette caution ne sera valable que pour une seule formation. Elle sera rendue en fin de saison.

✓ Tous les musiciens devront prendre connaissance de ce code.

✓ Une fiche technique du groupe sera établie avec un régisseur studio lors de l'inscription.

2. Les conditions d'accès:

✓ Les musiciens ne peuvent accéder aux studios de répétition que s'ils ont réservé et réglé la répétition.

✓ Un régisseur accompagne les groupes à l'entrée des studios. Si le groupe arrive en retard, il devra patienter jusqu'à ce qu'un régisseur ait pu se rendre disponible, pour pouvoir être installé.

✓ Le temps d'installation et de démontage est inclus dans le créneau de répétition.

✓ Toute heure entamée doit être payée .

3. Les horaires:

✓ Les studios fonctionnent le mardi, jeudi et vendredi de 17h à 00h, le mercredi et samedi de 14h à minuit et le dimanche de 14h à 22h (et les jours fériés, périodes de fermetures annuelles et 21 juin).

4. La réservation:

✓ Il est possible de réserver 2 répétitions à l'avance, sur une période à venir d'un mois.

✓ Les réservations s'effectuent :

- du mardi au samedi de 13 heures à 00 heures, sauf le jeudi de 16h30 à 00h, sur place - au téléphone en réglant par CB, à partir d'un montant de 9 € (60 FF), de 14h à 21h.

✓ Les répétitions sont payées au moment de la réservation.

✓ En cas d'annulation plus 12 à l'avance, la somme versée est transformée en avoir pour une prochaine répétition ou location. En cas d'annulation moins de 12h à l'avance, la répétition ou location sera perdue et non remboursée.

✓ Toute réservation au nom d'un groupe ne peut être transmise à un autre groupe.

✓ Les régisseurs studio se réservent le droit de refus pour une réservation le jour même.

5. Les tarifs:

✓ Studios "individuels" :

Le Mobydick (studio batterie) : 4,5 € (29,52 FF / heure.)

Le Hublot (DJ ou chanteur soliste) : 4,5 € (29,52 FF / heure.)

La Cabine (M.A.O. strictement M.I.D.I.) : 8 € (52,48 FF , minimum 2 heures).

✓ Studios "groupes" :

La Soute, l'Hameçon, le Saumon ou le Club : 6 €/ heure (39,36 FF minimum 2 heures).

✓ La Scène de la salle Jacques AZZOPARDO sur projet uniquement .

✓ 2 heures de répétitions gratuites seront attribuées pour 10 heures de répétition payantes dans un studio du même type (sauf pour les répétitions sur scène).

6. Les locations:

✓ Il est possible de louer du matériel en complément de l'équipement mis à disposition, sous réserve qu'il soit disponible au moment de la réservation.

✓ Les tarifs, par répétitions, sont les suivants:

Clavier: KORG N5 ou ROLAND Ep85: 3,05 € (20 Francs.)

Set de cymbales: 3,05 € (20 francs.)

Paire de congas: 3,05 € (20 francs.)

Set DJ (2 platines vinyles SL1200MKII sans cellules + console de mixage) : 3,05 € (20 francs.)

Paire de cellules Shure pour platines vinyles: 1,52 € (10 francs.)

Double pédale de grosse caisse, pied de cymbale: 1,52 € (10 francs.)

Câble jack/jack ou adaptateur audio (en dépannage uniquement): 1 € (6,55 francs)

✓ La location d'un matériel pour une répétition n'entraîne pas sa tacite réservation pour les prochaines répétitions.

✓ Pour les conditions d'annulation se reporter au chapitre 4 "réservations".

7. Les ventes:

✓ Il est possible, en dépannage, d'acheter du matériel, tel que paire de baguettes, cassettes, médiateurs, cordes ou jeu de cordes pour guitares et basses électriques, piles 9V ou 1,5V. Les tarifs sont affichés à l'accueil.

8. Les studios:

✓ Ils sont préparés par les régisseurs avant l'arrivée du groupe, selon la fiche technique remplie lors de l'inscription. Si un changement intervenait, il est donc préférable de le signaler lors de la réservation du studio.

✓ Le bon fonctionnement du matériel est contrôlé avant et après chaque répétition; le groupe pourra profiter de la présence du régisseur pour s'assurer de ce bon fonctionnement, au début et à la fin de la répétition.

✓ Le groupe est vivement encouragé à faire appel à un régisseur à n'importe quel moment de la répétition sous réserve de sa disponibilité. Le groupe pourra alors lui demander conseil.

9. Consignes :

Le groupe s'engage à prendre connaissance des règles de sécurité et des consignes d'utilisation des équipements affichés dans les studios, et à les respecter.

10. Règles de vie:

✓ Les studios et les couloirs qui y mènent sont des espaces non fumeurs.

✓ La nourriture et les boissons sont interdites dans les studios, sauf l'eau en bouteille bouchée.

✓ L'espace accueil ou la Crique sont des lieux où la nourriture et les boissons sont autorisées et la cigarette tolérée.

✓ Le nombre de personnes présentes dans les studios "groupes" ne peut excéder 10. Le nombre de personnes présentes dans les studios "individuels" ne peut excéder 3.

✓ Le ou les utilisateurs d'un studio sont tenus pour seul responsables, pendant toute la durée de la répétition, des équipements mis à disposition par le Brise Glace ou lui appartenant.

Je, soussigné,
.....
....., reconnaît avoir pris connaissance du présent code et m'engage
en mon nom et celui de mon groupe :
..... à en respecter et à en
faire respecter les clauses.

Fait à Annecy, le

Signature :

LE BRISE GLACE - ASSOCIATION MUSIQUES AMPLIFIÉES
54 bis, rue des Marquisats - 74000 ANNECY
tél. 04 50 33 65 10 / fax 04 50 33 65 11
www.le-brise-glace.com
info@le-brise-glace.com